

Contrat Chaleur Renouvelable

"CCR Voironnais/Chartreuse"

OBJECTIF DU CCR

REPLACER LES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
(BIOMASSE, SOLAIRE THERMIQUE ET GÉOTHERMIE)



Bois énergie avec ou
sans réseau de chaleur



Solaire thermique



Géothermie

1 Accompagnement gratuit, 2 Subventions cumulables* :

- AIDE À LA DÉCISION DE 50 À 70% (étude de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage...)
- AIDE À L'INVESTISSEMENT SELON DES CRITÈRES TECHNIQUES, JUSQU'À 65%

- COMMUNES ET EPCI
- ASSOCIATIONS, COPROPRIÉTÉS
- BAILLEURS SOCIAUX
- BAILLEURS PRIVÉS

**PUBLICS
VISÉS**

- AGRICULTEURS
- ENTREPRISES DE SERVICES,
INDUSTRIELLES, TERTIAIRES...
- ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

(*) L'attribution des aides est soumise au respect des critères d'éligibilité du Fonds Chaleur de l'ADEME. Les particuliers ne sont pas concernés. D'autres aides publiques peuvent aussi être mobilisées en complément des aides du CCR.

**HÉBERGEMENT COLLECTIF TOURISTIQUE
ET EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE,
UN INVESTISSEMENT RENTABLE !**

--> EXEMPLE D'UN CAMPING

Besoins totaux : 11 400 kWh/an – 180 m³ par an à 60°C (avril à fin septembre) fournis actuellement par un chauffe-eau électrique - Dépense annuelle en énergie : 2 280 € TTC

Installation d'un chauffe-eau solaire de 13,8 m² et d'un ballon solaire de 2000 litres avec appoint électrique, en remplacement du chauffe-eau électrique

Production solaire : 6 500 kWh/an (57% d'économie d'énergie)

Coût installation : 21 000 € HT

Subvention **CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) : 7 280 € (35 %)**

Autres financements publics : 6 300 €

Reste à charge : 7 420 € HT

Dépense annuelle en énergie après travaux : 980 € TTC

--> Économie : 1 300 € TTC par an

Temps de retour sur investissement : 6 ans



CONTACTS CCR VOIRONNAIS-CHARTREUSE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

LAETITIA.PELTIER@PAYSVOIRONNAIS.COM

04 56 26 16 14

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

AGEDEN

ACHEVILLON@AGEDEN38.ORG

04 76 23 53 57